



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Réunion du conseil municipal le 25 mars 2025
Procès-verbal

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES : Sabine LOPEZ qui donne procuration à Léon AUBERT, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Vincent BLANC, Sylvaine JABRE qui donne procuration à Nicolas ROBERTO,

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Christian PHILY

Affaire n°1 – Budget principal - Compte Financier Unique 2024.

2025-022

M. Cavallo, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée le Compte financier unique 2024 du budget principal.

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 280 903.15 | | | 335 330.83 | 280 903.15 | 335 330.83 |
| Opérations exercice | 286 423.63 | 669 450.99 | 785 710.72 | 919 004.74 | 1 072 134.35 | 1 588 455.73 |
| Total | 567 326.78 | 669 450.99 | 785 710.72 | 1 254 335.57 | 1 353 037.50 | 1 923 786.56 |
| Résultat de clôture | | 102 124.21 | | 468 624.85 | | 570 749.06 |
| Restes à réaliser | 267 069.10 | 39 710.74 | | | 267 069.10 | 39 710.74 |
| Total cumulé | 267 069.10 | 141 834.95 | | 468 624.85 | 267 069.10 | 610 459.80 |
| Résultat définitif | 125 234.15 | | | 468 624.85 | | 343 390.70 |

Il précise que le compte financier unique est conforme à ce qui avait été prévu en dépenses et en recettes de fonctionnement. Quelques postes de dépenses ont augmenté mais ont été compensés par l'encaissement de recettes supplémentaires.

En investissement, certaines subventions octroyées n'ont pas encore été perçues. Le prêt concernant l'achat du terrain chemin des vignes a été encaissé fin 2024 alors que l'acte d'achat a été signé en mars 2025 (d'où une importante somme en restes à réaliser). Le terrain multisports a été financé quasiment à 100% avec la participation de la Communauté de Communes et avec les dons des particuliers sur la cagnotte en ligne.

Il indique que la trésorerie se montait à 232 390 € en ce début d'année sans compter les prêts reçus pour un montant de 288 500 €.

Monsieur le Maire remercie M. Cavallo pour son travail sur le budget et la comptabilité tout au long de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 – Budget principal – affectation du résultat 2024.

2025-023

Compte tenu du Compte Financier Unique 2024, M. Cavallo propose d'affecter le résultat 2024 comme suit :

- couvrir le déficit d'investissement de 125 234,15 €, avec une partie de l'excédent de la section de fonctionnement
- reporter le solde de la section de fonctionnement en excédent, soit 343 390,70 €.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Budget annexe eau & assainissement – Compte Financier Unique 2024. 2025-024

M. Cavallo, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée le Compte financier unique 2024 du budget de l'eau et de l'assainissement.

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 60 767.86 | | | 108 445.31 | 60 767.86 | 108 445.31 |
| Opérations exercice | 214 568.73 | 203 568.25 | 210 060.49 | 282 497.89 | 424 629.22 | 486 066.14 |
| Total | 275 336.59 | 203 568.25 | 210 060.49 | 390 943.20 | 485 397.08 | 594 511.45 |
| Résultat de clôture | 71 768.34 | | | 180 882.71 | | 109 114.37 |
| Restes à réaliser | 65 656.80 | | | | 65 656.80 | |
| Total cumulé | 137 425.14 | | | 180 882.71 | 65 656.80 | 109 114.37 |
| Résultat définitif | 137 425.14 | | | 180 882.71 | | 43 457.57 |

Il précise que le budget de l'eau est différent d'une année sur l'autre car on ne sait pas combien de nouveaux branchements seront sollicités, sachant que les dépenses réalisées pour payer ces travaux de branchement sont compensés par les taxes de branchement payées par les abonnés.

Il précise que les subventions pour l'installation d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran et pour la réhabilitation de celles de Carniol et Chavon ont été octroyées à la commune par le Conseil Départemental 04 et par l'Agence de l'eau.

Erik Roger : que signifie « créances éteintes » ?

Bernard Cavallo : ce sont des dettes dues par les abonnés qui ne seront jamais recouvrées car ce sont le plus souvent des petites sommes (erreurs de chèques.....), le trésorier décide alors d'arrêter les poursuites qui coûtent plus cher que les créances elles-mêmes. La commune doit donc les annuler en comptabilité.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 - Budget annexe eau & assainissement – affectation du résultat 2024. 2025-025

Compte tenu du Compte Financier Unique 2024, M. Cavallo propose d'affecter le résultat 2024 comme suit :

- couvrir le déficit d'investissement de 137 425,14 €, avec une partie de l'excédent de la section de fonctionnement
- reporter le solde de la section de fonctionnement en excédent, soit 43 457,57 €.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Modification du tarif des branchements au réseau d'assainissement collectif.
2025-026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tarif du branchement au réseau d'assainissement comme suit :

- tarif actuel : 2 150 € HT quel que soit le nombre de mètre linéaires,
- proposition : tarif fixe de 2 150 € HT pour les 10 premiers mètres linéaires et facturation en plus du montant du devis correspondant aux mètres linéaires supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 - Convention de partenariat entre le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Département et la commune.
2025-027

Monsieur Cavallo propose de renouveler la convention de partenariat avec le FRAC pour une exposition du 7 avril au 22 septembre 2025 au Château. Il s'agira comme l'année dernière de présenter des œuvres en vidéo (musée éphémère). Le but étant d'attirer de nouveaux visiteurs puisque cette opération a bien fonctionné l'année dernière.

Nicolas Roberto : les visiteurs qui veulent voir l'exposition paient-ils l'entrée au Château ?

Bernard Cavallo : oui ils paient l'entrée au Château pendant toute la durée de l'exposition, l'entrée sera gratuite aux visiteurs seulement lors du vernissage.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°7 - Modification de la convention de mise à disposition du Château pour expositions.
2025-028

Monsieur Cavallo propose de modifier la convention de mise à disposition des salles du Château pour les expositions afin de mentionner que l'exposant s'engage à ne pas présenter ses œuvres 4 semaines avant et après les dates d'exposition au Château 30 km autour de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°8 - Création d'un emploi saisonnier à temps complet au service technique.
2025-029

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste saisonnier à temps complet affecté au service technique du 1^{er} mai au 31 août 2025 afin de renforcer l'équipe avant la saison couper l'herbe et nettoyer le village puis en prévision des congés annuels des agents titulaires.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°9 - Mise à disposition de la halle couverte le 26 mai 2025 – tarif et convention.
2025-030

Monsieur Cavallo rappelle le projet de mise à disposition de la halle couverte au Groupe Tina le 26 mai 2025 pour la somme de 1 500 € TTC. Il précise que le preneur a accepté le projet de convention et le tarif proposé.

Nicolas Roberto : le prix de 1 500 € comprend aussi les entrées au Château ?

Bernard Cavallo : oui ils visiteront le Château le même jour. Ils apportent leur mobilier et ont demandé à pouvoir entrer au Château en cas de mauvais temps.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter sur le bien objet de la DIA et cadastré section E n° 43 et 44.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h20.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Il informe l'assemblée qu'il a souscrit une assurance pour le cabanon situé sur le terrain que la commune a acquis mi-mars chemin des vignes (décision n°2025-02).

Il présente le courrier d'un habitant de la commune qui sollicite le déclassement d'une partie du chemin communal d'accès à Tresvieille, sur 109 mètres afin de l'acquérir car il n'est plus utilisé ni entretenu. Il est précisé qu'un autre accès communal est actuellement utilisé, praticable par tous types de véhicules.

Monsieur le Maire précise qu'une canalisation d'eau passe possiblement sous ce chemin, de plus il faudrait organiser une enquête publique, ce qui représente un coût pour la commune. Les élus sont d'avis de ne pas accéder favorablement à cette demande. Cette décision lui sera notifiée par courrier.

Erik Roger : qu'en est-il de la chapelle de Cheyran ? Monsieur le Maire répond qu'une demande de subvention sera déposée en 2025 auprès du Conseil Régional par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Le dossier sera soumis au conseil municipal lorsqu'il sera prêt.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un projet de vente des terrains privés situés autour de la Chapelle Notre-Dame de Pitié est en cours (Chapelle qui se trouve au-dessus de la Rotonde, Routes des moulins). Il précise que si tous ces terrains sont vendus à un propriétaire qui clôture, il sera compliqué d'organiser les manifestations habituelles sans espace extérieur.

Il indique à l'assemblée qu'il a contacté l'acheteur pour lui proposer d'acquérir une portion de terrain d'environ 300 m2 mais qu'il n'a pas accepté. Il serait alors possible de préempter sur tout ou partie de ces terrains et monter un projet afin de créer un parking et un jardin attenants à la Chapelle.

Les élus sont favorables à ce projet d'acquisition de terrain autour de cette Chapelle car c'est un projet d'utilité publique.

Gilbert Elkaïm : il faudrait proposer une médiation et faire valoir que la Chapelle est toujours un lieu de culte.

Monsieur le Maire s'engage à reprendre contact avec l'acheteur pour lui expliquer le projet.

Elisabeth Aumagy : l'éclairage public est en panne au haut village depuis quelques jours.

Monsieur le Maire répond que la panne a été signalée en mairie tardivement et qu'il n'a été au courant qu'à ce moment-là. Il précise que la société Eiffage a été contacté immédiatement mais que la panne est introuvable, même par une équipe spécialisée de Marseille qui s'est rendue sur place.

Vincent Blanc : il évoque les difficultés rencontrées à l'école car 2 maîtresses sont absentes.

Nicolas Roberto : les absences ont été presque toutes remplacées.

Monsieur le Maire indique que la commune a toujours fait tout ce qui était en son pouvoir pour régler les situations difficiles. Il a été proposé la petite salle attenante à la salle des fêtes pour installer les élèves de maternelle pour la sieste. Cette solution a été refusée par une des maîtresses. Au niveau effectif d'encadrement ATSEM, la commune est largement au niveau national et compte en plus une stagiaire.

Elisabeth Aumagy : oui, il est vrai que les effectifs ATSEM sont suffisants et nous avons de la chance d'avoir des remplaçants.

Monsieur le Maire précise que le projet de préau avance, le permis de construire a été accordé, il faut maintenant envisager son financement.

Elisabeth Aumagy : au niveau isolation, est-il prévu de changer les fenêtres qui sont très anciennes ?
Monsieur le Maire répond qu'il est possible de revoir l'isolation de l'école dans son ensemble et obtenir des subventions, mais il faudra au préalable réaliser une étude thermique qui coûte environ 25 000 €. On ne peut pas isoler les murs par l'extérieur car l'ABF ne voudra pas que la façade soit modifiée, et par l'intérieur cela engendre une perte de place.

Fait à Simiane la Rotonde, le 8 avril 2025

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Christian Phily



Affiché le 10/04/2025

